



## Résiliation abusive mutuelle

Par **izabella**, le **07/09/2013** à **18:19**

Bonjour

Je suis cliente chez swisslife mutuelle depuis 5 ans.

J'ai perdu mon emploi au mois d'avril et mon ex employeur a mit du temps à me payer résultat je n'ai pu honorer mes mensualités pendant 3 mois.

J'ai envoyé le même mois une lettre à mon courtier demandant la résiliation pour perte d'emploi, mais selon lui le motif n'est pas valable.

J'ai reçu au mois de juin une lettre de suspension de garanties de ma mutuelle m'invitant à payer la totalité de ma prime jusqu'au mois d'aout (date d'échéance de mon contrat). Soit d'avril à aout.

La date d'anniversaire de mon contrat est le 20 AOUT.

J'ai contacté le service client afin de leur expliquer mon soucis, jusqu'a la un délais de paiement m'a été accordé.

Le conseiller m'a conforter en me disant que lors de la réception de mon échéancier je pourrais résilier sous couverture de loi chatele.

Hier je reçois une lettre de résiliation de ma mutuelle me demandant la totalité des garanties jusqu'en aout 2014!!

Je n'ai reçu aucun courrier, ni avis de cotisation pour la période de aout 2013 à Aout 2014. je 'ai donc pu contester la reconduction.

Ce qui me chagrine c'est que j'ai payé les cotisations allant d'avril à aout.

Comment ma mutuelle peut elle me demander les primes de SEptembre 2013 à Aout 2014 alors que mes cotisations allaient jusqu'en Aout 2013.

J'entends bien payer les cotisations de l'année jusqu'a la date d'anniversaire, mais payer pour l'année suivante non, en plus de cela je n'ai pas eu de nouvel échéancier.

Quelqu'un serait il en mesure de m'aider.

A ce jour je n'ai reçu aucun échéancier